

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23,
Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145
Identifiant Fiscal : 1021595

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf ;
le douze mars ;
à 14 heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société **TAQA MOROCCO**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 Dirhams dont le siège social est situé à Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida (« **TAQA MOROCCO** » ou la « **Société** ») se sont réunis en Conseil, conformément aux dispositions des Statuts de la Société, dans les locaux de la société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) à Abu Dhabi, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Sont présents et ont élargé le registre de présence, les membres du Conseil de Surveillance suivants :

- S.E. Abdulaziz Abdulrahman Mubarak Alhemaidi (Président du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri (Vice-Président du Conseil de Surveillance) ;
- Abu Dhabi National Energy Company PJSC représentée par Monsieur Awad Saeed Bakhit Saeed Alketbi ;
- Monsieur Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahabbi;
- Monsieur Khaled Al Sayari.

Le Conseil de Surveillance réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance en fonction, est déclaré régulièrement constitué et peut ainsi valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Abdulaziz Abdulrahman Mubarak Alhemaidi préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Khaled Al Sayari est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Revue du rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Expiration du mandat de Monsieur Khaled Al Sayari en qualité de Membre du Conseil de Surveillance ;
- Proposition de nomination de nouveaux Membres du Conseil de Surveillance ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- Démission d'un Membre du Directoire ;
- Nomination d'un nouveau Membre du Directoire ;
- Questions diverses :

- Manuel des Administrateurs

- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance que, conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »), le Directoire lui a transmis les comptes de la Société clos le 31 décembre 2018.

Lecture est donnée, par la suite, du rapport de gestion du Directoire.

55

Le Président présente au Conseil de Surveillance ses observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion du Directoire.

Puis, il offre la parole aux membres du Conseil de Surveillance.

Une discussion s'instaure au cours de laquelle, les membres du Conseil de Surveillance formulent leurs observations sur les documents présentés.

Par ailleurs, le Président précise qu'il n'y a pas eu de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé et rappelle les conventions réglementées autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial et rappelle que ces conventions devront être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil de Surveillance met alors définitivement au point et arrête, à l'unanimité, son rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, rapport à présenter, conformément à la Loi, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Conseil de Surveillance félicite les Membres du Directoire pour les résultats et les opérations réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME DECISION

Le président du Conseil de Surveillance rappelle que le Mandat de **Monsieur Khaled Al Sayari** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance expire à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la nomination des nouveaux Membres du Conseil de Surveillance suivants, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- **Monsieur Saqer Salem Mohamed Binham Alameri**, comme membre indépendant, de nationalité émiratie, né le 02 décembre 1971, titulaire du passeport numéro NK7025133, domicilié c/o Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), Sowwah Square, Al Maqam Tower (Tower 3), 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis ;
- **Monsieur Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi**, de nationalité émiratie, né le 27 septembre 1973, titulaire du passeport numéro RY8R69060 domicilié c/o Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), Sowwah Square, Al Maqam Tower (Tower 3), 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis ;
- **Monsieur Vivek Gambhir**, de nationalité britannique, né le 25 novembre 1963, titulaire du passeport n° 511377576, domicilié c/o Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), Sowwah Square, Al Maqam Tower (Tower 3), 25th Floor, Al Maryah Island, P.O. Box 55224, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, le Conseil de Surveillance prend acte de la convocation par le Directoire d'une Assemblée Générale Ordinaire pour le 23 avril 2019 à 10 heures, à l'Hôtel Four Seasons Anfa Place Living Resort, Boulevard de la Corniche, Aïn Diab, 20050 Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

5

4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Expiration du mandat d'un Membre du Conseil de Surveillance ;
11. Nomination de nouveaux Membres du Conseil de Surveillance ;
12. Renouvellement du mandat du cabinet Benjelloun Touimi Consulting représenté par Monsieur Abdelmajid Benjelloun Touimi, Commissaire aux Comptes de la Société ;
13. Questions diverses ;
14. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil de Surveillance approuve le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

QUATRIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance prend acte et accepte à l'unanimité la démission de Monsieur **David Edward O'Hanian II** de ses fonctions de Membre du Directoire de la Société avec effet de ce jour.

Le Conseil de Surveillance remercie Monsieur **David Edward O'Hanian II** pour la qualité de sa contribution aux travaux du Directoire et lui donne décharge entière et sans réserve de l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer en qualité de Membre du Directoire avec effet de ce jour et pour la durée restant à courir des fonctions de Monsieur **David Edward O'Hanian II** :

- **Madame Fadoua Moutaouakil**, de nationalité marocaine, titulaire de la carte d'identité nationale n° AB220083, demeurant au quartier Laymoune, Villa 101, Casablanca 20180.

Madame Fadoua Moutaouakil remercie les Membres du Conseil de Surveillance pour leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Elle déclare, en outre, satisfaire à toutes les conditions légales requises pour l'exercice de ces fonctions.

SIXIEME DECISION

POINTS DIVERS :

- **Manuel des Administrateurs de TAQA Morocco**

M. **Abdelmajid Iraqui Houssaini**, Président du Directoire, informe les membres du Conseil de Surveillance qu'un manuel a été élaboré pour rappeler les principaux rôles et responsabilités des Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de TAQA Morocco.

Ce manuel a pour but d'assister les Administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et leur permettre, ainsi, d'assumer leurs responsabilités en conformité avec le cadre réglementaire applicable.

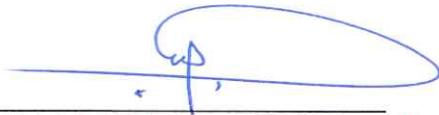
SEPTIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises partout où besoin sera.

5

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance.



S.E. Abdulaziz Abdulrahman Mubarak Alhemaïdi

Président du Conseil de Surveillance



Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaïheri
Vice-Président du Conseil de Surveillance



Pour acceptation des fonctions de Membre du Directoire
Madame Fadoua Moutaouakil